VARENNES
1672 2022

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 959 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2023

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes le 12 décembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 13 décembre 2022.

La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,

Me Johanne Fournier, OMA

Hôtel de ville | Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888 • Télécopieur 450 652-4349
www.ville.varennes.qc.ca